

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****Séance du jeudi 28 mars 2024****Date de convocation :** 15 mars 2024**Date d'affichage :** 15 mars 2024**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 10**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Étaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à Mme COQUELIN, Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

Étaient absents : MM GREBERT, BELLANGER, LEMOINE.

Mme NABUCET est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2024-2-021 : SDE 22 Installation d'une borne de recharge

Mme MOISAN expose à l'Assemblée que le SDE22 a récemment élaboré un schéma directeur sur le développement des infrastructures de mobilité décarbonée en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales et les aménageurs privés. Ce schéma a notamment permis de définir, par commune, la localisation des bornes de recharges projetées en Côtes d'Armor pour les prochaines années en prenant en compte le maillage existant et des critères d'implantation définis par typologie de borne.

Le SDE22 propose son accompagnement pour :

- La réalisation des études techniques d'implantation
- La fourniture et la pose des bornes (y compris raccordement électrique et signalisation)
- L'exploitation courante (gestion de la commercialisation des recharges, maintenance, assistance aux utilisateurs)

Notre commune est identifiée dans ce schéma et est donc susceptible d'accueillir un point de recharges pour véhicules électriques. Le SDE22 prendra ainsi en charge **75 % de l'investissement** conformément à son règlement financier.

Le projet d'implantation de borne de recharge présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor à Sables d'Or les Pins près du futur espace tourisme est estimé à 24 750 € HT (*coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie*).

La commune de Fréhel, ayant transféré la compétence IRVE au Syndicat, versera une participation estimée à 6 187,50 € HT

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

L'appel de fonds se fera au paiement par le Syndicat du solde des travaux et prestations aux entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'implantation d'une borne de recharge à Sables d'Or les Pins dans le cadre du schéma directeur sur le développement des infrastructures de mobilité décarbonée moyennant une

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 022-212201792-20240328-2024_2_021-DE

participation de la Commune estimée à 6 187,50 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer avec le SDE 22 la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Mélanie NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le

Le Maire,

Michele MOISAN

29/03/ 2024